



Envoyé en préfecture le 24/05/2024

Reçu en préfecture le 24/05/2024

Publié le 28/05/2024

ID : 035-213500994-20240513-DCM_13052024_11-DE

République Française

Commune de DOMLOUP

**Département d'Ille et Vilaine
Canton de Châteaugiron**

Extrait du registre des délibérations

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 MAI 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 24

Le lundi 13 mai deux mille vingt- quatre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 7 mai 2024, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP, sous la présidence de Monsieur Jacky LECHÂBLE, Maire.

Présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Laurent CLISSON, Gérard DOMINÉ, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Elodie RAYMOND,

Absents(tes) excusée(s) : Sandrine BOUCARD (pouvoir à Goulven DONNIOU), Kevin DOFAL, Sunita LE ROUX (pouvoir à Laurent CLISSON), Léna MONNIER, Viviane SAINT-DENIS

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel PRODHOMME.

2024-13/05-11 Finances/Séjour d'été à la base nautique de COUESNON/Coût pour les familles

Un séjour d'été à la base nautique de COUESNON sous forme d'un mini camp, est prévu pour 16 enfants de 7 à 8 ans, du 20 au 23 août 2024. Trois animateurs accompagneront les enfants pour ce séjour.

Animations et activités :

L'animation de la vie quotidienne et l'animation du groupe durant le séjour sont proposées pas les animateurs de l'Aventure.

De plus, 3 activités sportives sont prévues et encadrées par La base de Couesnon, soit 1 séance d'escalade, 1 séance de course d'orientation, 1 séance de tir à l'arc.

Budget prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
		Coût total	1840.20 €
		Coût / jeune : 115.00 €	
Hébergement – camping	456.00 €	Subvention CAF	396.80 €
		0,62 € x 16 enfants x 4 jours x 10 h	
Alimentation (7€ x4x19)	532.00 €	Participation communale	3 234.26 €
Transport	432.00 €	Anim. 1 : 21.31 € x 9 h x 3 jours	937.64 €
Activités	817.00 €	Anim. 2 : 19.44 € x 9 h x 3 jours	855.36 €
		Anim. 3 : 18.91 € x 9 h x 3 jours	855.36 €
		Nuitées des animateurs :	
		65.10 € x 2 nuits x 3 animateurs	585.90 €
Masse salariale, 3 animateurs	3 234.26 €		
Anim. 1 : 21.31 € x 11 h x 3 jours	937.64 €		
Anim. 2 : 19.44 € x 11 h x 3 jours	855.36 €		
Anim. 3 : 18.91 € x 11 h x 3 jours	855.36 €		
Nuitées des animateurs :			
65.10 € x 2 nuits x 3 animateurs	585.90 €		
TOTAL	5 471.26 €	TOTAL	5 471.26 €

Tarif en fonction du quotient familial		
inf 500 (-25%)		86.30
501-800 (-15%)		97.80
801-1200 (-5%)		109.25
1201-1600 ou FA		115.00
1601-2500 (+5%)		120.80
2501-3000 (+15%)		132.00
Sup 3000 (+25%)		143.80

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Fixe** le coût moyen de la participation famille à **115.00 €** par enfant pour le séjour d'été à la base nautique de Couesnon du 20 au 23 août 2024
- ✓ **Fixe** les tarifs en fonction du quotient familial tel que présentés ci-dessus
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter cette décision et à signer tout document se rapportant à cet objet.

Fait lesdits jour mois et an
 Pour extrait certifié conforme,
 Le Maire,
 Jacky LECHÂBLE

